



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1372

Approbation et autorisation de signature des conventions et des contrats de sous-location d'occupation 2022-2025 de la Ville de Lyon au profit des centres sociaux, des maisons des jeunes et de la culture et des maisons de l'enfance de Lyon

Direction du Développement Territorial

Rapporteur : Mme NUBLAT-FAURE Julie

SEANCE DU 16 DÉCEMBRE 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 21 DECEMBRE 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 9 DECEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 23 DECEMBRE 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme DE LAURENS (pouvoir à Mme DUBOT), M. VIVIEN (pouvoir à Mme PRIN), M. EKINCI (pouvoir à Mme DUBOIS BERTRAND), M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), Mme CABOT (pouvoir à M. REVEL), Mme FRERY (pouvoir à Mme PERRIN), M. KEPENEKIAN (pouvoir à Mme PALOMINO)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/1372 - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DES CONVENTIONS ET DES CONTRATS DE SOUS-LOCATION D'OCCUPATION 2022-2025 DE LA VILLE DE LYON AU PROFIT DES CENTRES SOCIAUX, DES MAISONS DES JEUNES ET DE LA CULTURE ET DES MAISONS DE L'ENFANCE DE LYON (DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 1 décembre 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibérations n° 2015/823 et n° 2105/795 du 19 janvier 2015, n° 2017/3541 du 18 décembre 2017, le conseil municipal avait approuvé les conventions de mise à disposition de locaux entre la Ville de Lyon et les Centres sociaux, les Maisons des Jeunes et de la Culture et les Maisons de l'enfance de Lyon pour leur permettre de développer leurs projets associatifs d'intérêt général en direction des habitants de Lyon, contribuant au renforcement des liens de solidarité et de cohésion sociale, notamment dans les quartiers prioritaires d'intervention de la politique de la ville.

Par délibération n° 2020/437 du 17 décembre 2020, ces conventions de mise à disposition de locaux ont été reconduites par avenant d'une durée d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2021 concrétisant ainsi le renouvellement d'un partenariat avec un réseau associatif au service de toute la population, depuis les jeunes enfants jusqu'aux adultes, sans distinction d'origine, d'opinion ou de situation sociale.

Dans la continuité de ce partenariat et afin de poursuivre ses avancées, il est proposé d'assurer le même soutien aux Centres sociaux, aux Maisons des Jeunes et de la Culture et aux Maisons de l'enfance de Lyon en renouvelant pour la période 2022/2025 le principe de ces conventions de mise à disposition de locaux dans les mêmes conditions que précédemment.

Ces conventions précisent la répartition des responsabilités entre la Ville de Lyon, propriétaire ou locataire, et les associations occupantes des locaux, ainsi que le mode de gestion des fluides, le régime des travaux, les règles de sécurité et d'assurance.

Compte tenu des objectifs d'intérêt général du projet de ces associations, il vous est proposé d'accorder la gratuité de cette mise à disposition sur le fondement de l'article L 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

Les valeurs locatives indiquées dans ces conventions sont valorisées dans les comptabilités respectives de ces associations, conformément aux dispositions légales en vigueur. Elles représentent une valeur annuelle totale de 4 131 093 euros, réparties comme suit :

➤ Centres sociaux de Lyon

ARRDT	ASSOCIATION	ADRESSE LOCAUX	MONTANT VALEUR LOCATIVE
1er	Centre Social Quartier vitalité 7 rue Saint Polycarpe 69001 LYON	7 rue Saint Polycarpe 69001 LYON	174 375 €
1er	Association pour l'animation et la gestion des centres sociaux de la Croix-Rousse - Grand Côte 27 rue Pernon 69004 LYON	6 bis rue Pouteau 69001 LYON	48 123 €
		5-7 rue Jean-Baptiste Say 69001 LYON	11 349 €
Total Centre social Grand Côte			59 472 €
3ème	Centre social Bonnefoi 5 rue Bonnefoi 69003 LYON	5 rue Bonnefoi 69003 LYON	46 483 €
		11 rue de Turenne 69003 LYON	9 892 €
Total Centre Social Bonnefoi			56 375 €
5ème	Association socio-culturelle du Point du Jour 10 impasse du Secret 69005 LYON	10 impasse du Secret 69005 LYON	47 071 €
		33 rue Sœur Janin 69005 LYON	12 707 €
Total Centre social du Point du Jour			59 778 €
5ème	Centre social et Culturel de Champvert 204 avenue Barthélémy Buyer 69009 LYON	231 avenue Barthélémy Buyer 69005 LYON	24 187 €
		70 avenue de Champvert 69005 LYON	8 592 €
Total Centre social de Champvert			32 779 €
7ème	Association pour la gestion du centre social et socioculturel de Gerland 1 rue Jacques Monod 69007 LYON	1 rue Jacques Monod 69007 LYON	33 855 €
		52 rue du Rhône 69007 LYON	11 457 €
		6 place des Pavillons 69007 LYON	30 324 €
		7 rue Saint Cloud 69007 LYON	22 080 €
Total Centre social de Gerland			97 716 €
8ème	Association de gestion des Centres Sociaux Santy-Mermoz 1 rue Joseph Chalié 69008 LYON	147 avenue Général Frère 69008 LYON	323 880 €
9ème	Association du centre social de la Sauvegarde 26 avenue Rosa Parks 69009 LYON	26 avenue Rosa Parks 69009 LYON	102 709 €
9ème	Centre social Duchère Plateau René Maugius 235 avenue du Plateau 69009 LYON	235 avenue du Plateau 69009 LYON	87 725 €
9ème	Centre social et Culturel de Champvert 204 avenue Barthélémy Buyer 69009 LYON	204 avenue Barthélémy Buyer 69009 LYON	70 661 €
9ème	Association de gestion du centre social et culturel Pierrette Augier Lyon-Vaise 9 rue Roquette 69009 LYON	9 rue Roquette 69009 LYON	222 826 €
TOTAL GENERAL			1 288 296 €

➤ Maisons des Jeunes et de la Culture

ARRDT	NOM OCCUPANT	ADRESSE LOCAUX	MONTANT VALEUR LOCATIVE
2ème	Maison des jeunes et de la culture Presqu'île Confluence 28 quai Rambaud 69002 LYON	28 quai Rambaud 69002 LYON	199 775 €
3ème	Maison pour tous Salle des Rancy 249 rue Vendôme 69003 LYON	249 rue Vendôme 69003 LYON	218 509 €
		1 rue Desaix 69003 LYON	17 933 €
		32-36 rue Léon Jouhaux 69003 LYON	21 150 €
Total MPT Rancy			257 592 €
3ème	MJC Montchat - Espace Elsa Triolet 53 rue Charles Richard 69003 LYON	53 rue Charles Richard 69003 LYON	259 545 €
5ème	Maison pour tous Maison des jeunes et de la culture du Vieux Lyon 5 place Saint Jean 69005 LYON	5 place Saint Jean 69005 LYON	159 072 €
5ème	Maison des jeunes et de la culture de Ménéval 29 avenue de Ménéval 69005 LYON	29 avenue de Ménéval 69005 LYON	91 163 €
5ème	MJC Saint -Just 4bis & 6 rue des Fossés de Trion 69005 LYON	4bis & 6 rue des Fossés de Trion 69005 LYON	108 280 €
6ème	Espace 6 MJC 100 rue Boileau 69006 LYON	100 rue Boileau 69006 LYON	66 450 €
		58-60 rue de Sèze 69006 LYON	27 187 €
Total Espace 6 MJC			93 637 €
7ème	Maison des jeunes et de la culture Jean Macé 38 rue Camille Roy 69007 LYON	38 rue Camille Roy 69007 LYON	128 680 €
8ème	Maison des jeunes et de la culture de Laënnec-Mermoz 21 rue Genton 69008 LYON	21 rue Genton 69008 LYON	98 494 €
8ème	MJC Monplaisir 25 avenue des Frères Lumière 69008 LYON	25 avenue des Frères Lumière 69008 LYON	115 734 €
		11 rue Antoine Fonlupt 69008 LYON	25 062 €
		27-29 rue Garon Duret 69008 LYON	117 054 €
		1-5 rue du Presbytère 69008 LYON	51 410 €
Total MJC Monplaisir			309 260 €
9ème	Maison des jeunes et de la culture de la Duchère 237 rue des Erables 69009 LYON	237 rue des Erables 69009 LYON	97 544 €
9ème	Association Pôle 9 MJC-Centre social 4 rue Sylvain Simondan 69009 LYON	4 rue Sylvain Simondan 69009 LYON	449 596 €
		7 rue Falsan 69009 LYON	10 567 €
Total Pôle 9 MJC-Centre social			460 163 €

TOTAL GENERAL			2 222 169 €
➤ <u>Maisons de l'enfance de Lyon</u>			
ARRDT	ASSOCIATIONS	ADRESSE LOCAUX	MONTANT VALEUR LOCATIVE
3ème	Maison de l'Enfance Lyon 3ème Est 274 rue Paul Bert 69003 LYON	274 rue Paul Bert 69003 LYON	71 788 €
4ème	Association de gestion de la Maison de l'Enfance et de la jeunesse de la Croix Rousse 9 rue Dumont d'Urville 69004 LYON	9 rue Dumont d' Urville - 22 rue du chariot d'or 69004 LYON	32 989 €
		18 & 22 rue Pernon - 9 rue Dangon 69004 LYON	7 327 €
Total MEJ de la Croix-Rousse			40 316 €
5ème	Maison de l'Enfance de Ménival 60 rue Joliot Curie 69005 LYON	60 rue Joliot Curie 69005 LYON	44 198 €
6ème	Maison de l'Enfance du 6ème 34 rue Waldeck Rousseau 69006 LYON	34 rue Waldeck Rousseau 69006 LYON	135 708 €
7ème	Association de gestion de la Maison de l'Enfance du 7ème arrondissement 2 rue du Repos 69007 LYON	2 rue du Repos 69007 LYON	34 726 €
8ème	Maison de l'Enfance de Monplaisir 3 rue du Premier Film 69008 LYON	3 rue du Premier Film 69008 LYON	176 020 €
9ème	Maison de l'Enfance Robert Wolville de Lyon 9ème - Saint Rambert 91 rue des Balmes 69009 LYON	91 rue des Balmes 69009 LYON	74 396 €
9ème	Maison de l'Enfance de la Duchère 105 rue Jean Fournier 69009 LYON	105 rue Jean Fournier 69009 LYON	43 476 €
TOTAL GENERAL			620 628 €

La Ville de Lyon met également à la disposition à titre onéreux des locaux annexes dénommés « Salle Barbara » situés 53 rue Charles Richard à Lyon 3^{ème} au profit de la MJC Montchat moyennant une redevance annuelle de 82 210 euros.

Vu lesdites conventions ;

Vu les délibérations du Conseil municipal n° 2015/823 et n° 2105/795 du 19 janvier 2015 ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2017/3541 du 18 décembre 2017 ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020/437 du 17 décembre 2020 ;

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e et 9^e arrondissements ;

Où l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

DELIBERE

- 1- Les conventions de mise à disposition de locaux et les contrats de sous-location 2022-2025 devant être signées avec chacune des associations concernées, jointes en annexe à la présente délibération, sont approuvés.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer lesdites conventions correspondantes avec les différentes associations gestionnaires.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET